

De nouvelles primes Énergie dès le 1er mai en Wallonie

Les primes Énergie de la Région wallonne vont connaître le 1er mai prochain une importante réforme. Si des primes augmentent, l'aide au photovoltaïque disparaît.

L'annonce de la suppression des primes au photovoltaïque en Wallonie avait fait l'effet d'une bombe. Le ministre wallon du Logement a dès lors tenu à rassurer. Pour l'essentiel, cette réforme des primes wallonnes mise en place par Jean-Marc Nollet permet d'augmenter les montants des primes. Dès le 1er mai, les primes à l'isolation vont augmenter, qu'elles concernent les toitures, les murs, les sols ou les vitrages. Une augmentation encore plus importante est prévue pour les ménages à revenus précaires (moins de 16.400 € pour un couple) ou modestes (moins de 30.100 € pour un couple), ce qui représente 75% des ménages wallons. Les différentes aides vont aussi prendre en compte d'autres paramètres, selon qu'il est fait ou non appel à un entrepreneur, à propos de l'isolation des toitures. Ou encore, selon la méthode utilisée pour l'isolation des murs et des sols, cette isolation des sols réclamant un audit préalable, mais dans lequel la Région intervient également sur le plan financier.

Pour ce qui concerne l'isolation des vitrages, la prime est issue de la fusion entre les primes Énergie et Réhabilitation, et concerne aussi les doubles vitrages anciens qui ne correspondent pas aux nouvelles normes. Jean-Marc Nollet a également rappelé que les primes ainsi majorées s'ajoutent aux déductions fiscales déjà existantes, ce qui permet d'établir que les retours sur investissement, sur base des économies d'énergie, vont de six mois à un maximum de trois ans. Les primes pour logements neufs sont désormais étendues aux appartements et une nouvelle prime est accordée aux volets, auvents et stores extérieurs. Enfin, pour répondre au reproche souvent fait sur la nécessité pour le bénéficiaire d'avancer le coût des travaux avant de récupérer la prime, un système de préfinancement a été mis au point, qui concernera les revenus imposables jusqu'à 46.000 €/an. Le régime actuel reste valable jusqu'au 30 avril, a expliqué le ministre du Logement, qui souhaitait annoncer ces nouvel-



les primes dans la perspective du salon Batibouw. Mais dès à présent, un numéro d'appel est accessible (le 078/15.00.06) pour de plus amples renseignements.

/// formulaires.wallonie.be

À BRUXELLES

En Région bruxelloise, les primes Énergie sont toujours distribuées par Bruxelles Environnement. Elles concernent l'isolation, l'installation de sys-

tèmes d'énergie solaire et aussi l'achat d'appareils électroménagers ou d'installations de chauffage peu énergivores. Les primes à l'électroménager sont l'un des points forts de la Région capitale. Elle propose, par exemple, une prime de 25% du prix d'achat (avec un maximum de 150 €) pour un réfrigérateur de classe A++. Pour l'isolation du toit, la prime est de 20 € par m², avec un plafond de 50% de la facture. En ce qui concerne le chauffage, on peut toucher 8 €

par vanne thermostatique.

/// www.ibgebim.be

ECOCHEQUES

Cette année, de nombreux employés ont reçu des écochèques. Il est donc possible de trouver de nombreux produits, comme de simples ampoules économiques, payables avec ce nouvel avantage.

/// www.ecocheques.be

QUELQUES EXEMPLES DE PRIMES QUE VOUS POUVEZ TOUCHER

A BRUXELLES

Installation d'une chaudière à gaz à condensation. → Prime de 30% de la facture de l'ensemble des travaux avec un maximum de 400 € pour la chaudière + 25 € par mètre courant de tuyau de cheminée avec un maximum de 250 €.

Prime pour l'achat d'un sèche-linge électrique avec un label A ou d'un sèche-linge au gaz. → Prime de 25% du prix d'achat avec un maximum de 150 € pour un sèche-linge électrique et 400 € pour un sèche-linge au gaz.

Prime pour la pose d'une meilleure isolation des murs. → Prime de 25 € par m², de 30 € si l'isolation est de type naturelle. Maximum de 50% pour montant de la facture.

Prime pour la construction ou la rénovation d'une habitation selon la norme de la maison passive. → Prime de 100 € par m² de surface au sol pour un logement jusqu'à 150 m². Prime de 50 € par m² pour un logement de plus de 150 m².

EN WALLONIE

Prime pour l'installation d'un système de ventilation avec échangeur de chaleur. → Prime de 75% de l'investissement avec un maximum de 1.500 €.

Installation d'une chaudière au gaz, naturel, simple ou double service. → Prime de 300 € pour une chaudière au gaz naturel à basse température. Prime de 600 € pour une chaudière au gaz naturel à condensation.

Installation d'une régulation thermique. → Prime de 10 € par vanne thermostatique et de 100 € par thermostat d'ambiance.

Installation d'une pompe à chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire. → Prime de 750 €. Celle-ci ne peut dépasser le montant de la facture.

Audit énergétique. → Prime de 60% du montant de la facture.

ITW MINUTE

«Bruxelles reste une valeur sûre»

Après avoir beaucoup parlé de la crise et à l'entame de Batibouw, comment se situe le marché immobilier à Bruxelles? Etat des lieux avec Julien Dessauny, cofondateur de l'agence d'experts immobiliers Property Hunter, leader en Belgique.

En ce début 2010, vaut-il mieux vendre ou acheter un bien immobilier?

«A Bruxelles, il n'y a pas de risque à acheter en ce moment. On a vu que les prix, déjà bas quoi qu'on en dise pour une capitale européenne, n'ont pas baissé. Je parle d'habitations pour Monsieur Tout le Monde, seul ou en couple, avec un budget de 150.000 à 200.000€, suffisant pour acquérir un appartement avec une ou deux chambres. En septembre 2008, quand la crise a éclaté, les propriétaires ont suspendu la vente de leurs biens et, à l'autre

bout de la chaîne, la demande s'est agglutinée. Dès qu'un logement était en vente, les gens se ruèrent dessus, ce qui a provoqué une hausse des prix. Maintenant, on observe une stabilisation du marché, voire une légère régression pour les annonces sous les 150.000 €. Par ailleurs, les impôts ont augmenté dans plusieurs pays du continent, comme la Grande-Bretagne, la France et les pays de l'Est, dont les résidents viennent volontiers s'installer chez nous. Comme ceux qui travaillent dans nos institutions européennes, ce sont pour la plupart des gens qui peuvent acheter de l'immobilier. A l'avenir, les prix devraient donc augmenter.»

Y a-t-il des exceptions à ce constat?

«Les biens atypiques, comme par exemple les lofts, ont davantage trinqué. Car en période

de crise, le public retourne toujours vers les valeurs sûres.»

Toutes les communes de la périphérie bruxelloise sont-elles logées à la même enseigne?

«Bruxelles est de toute façon hyperdynamique. Au niveau des locations par exemple, on observe un important turnover. D'une manière générale, l'Est et le Sud de la capitale plaisent aux expats, mais avec l'émergence de l'école européenne, la cote du Nord-Est devrait aussi grimper. A part ça, pas de grand bouleversement à signaler, ça construit et rénove toujours énormément à Bruxelles. Au niveau de l'urbanisme, les autorités cherchent à transformer les bureaux, dont beaucoup sont vides, en appartements. Bruxelles reste donc une valeur sûre, pour laquelle on prévoit une hausse tranquille.»

(jr)

Nightlife, entertainment,
fashion, food ...

55% des lecteurs de Metro habitent en ville
et ont entre 18 et 44 ans

metro